

**Enquête publique relative au projet de plateforme logistique FM France  
à Vernouillet  
Réunion publique tenue à Vernouillet le 19 octobre 2021**

Nota : ce compte-rendu a été établi à partir d'un enregistrement audio. Les interventions de certaines personnes dans la salle ayant été exprimées sans micro, elles n'ont pu être retranscrites car inaudibles.

**Liste des intervenants :**

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - Michel BACCARD         | Commissaire enquêteur,   |
| - Damien STEPHO          | Maire de Vernouillet,  |
| - Yannick BUISSON        | Directeur général Société FM France  |
| - Audrey GERARD          | Directrice du département risques industriels et développement durable Société NG Concept, |
| - Pierre-Frédéric BILLET | Maire de Dreux,  |
| - Gérard SOURISSEAU      | Président de l'Agglo du Pays de Dreux.   |

*Les autres sont des participants anonymes à la réunion.*

*La réunion est ouverte à 18h13.*

*Nombre de participants : 275 personnes comptabilisées avant le début de la réunion + une vingtaine de retardataires.*

**Michel BACCARD** : Bonsoir à toutes et tous. La réunion publique va débuter. Je m'appelle Michel BACCARD. Je suis le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans pour conduire l'enquête publique relative au projet de plate-forme logistique sur la ZAC Porte Sud à Vernouillet.

En tant que commissaire enquêteur, j'ai en charge l'animation de cette réunion publique. Je précise que la réunion fait l'objet d'un enregistrement audio. Cela me permettra d'établir un compte-rendu qui figurera en annexe du rapport d'enquête.

Cette réunion est soumise aux contraintes sanitaires liées à la crise Covid. Merci de garder votre masque pendant toute la durée de la réunion, et de conserver dans toute la mesure du possible vos distances par rapport à vos voisins.

Il s'agit d'une réunion d'informations et d'échanges qui s'étalera sur une durée de 2 heures.

Une présentation du dossier sera effectuée par FM France, ensuite la parole sera donnée à la salle pour des questions auxquelles les représentants de FM France s'efforceront de répondre.

Je souhaite vivement que cette réunion se passe dans le calme, le respect des personnes et des opinions et je vous en remercie.

Je salue la présence des maires et d'élus de l'agglomération et je remercie Monsieur STEPHO, Maire de Vernouillet, d'avoir accueilli cette réunion à la salle municipale.

**Damien STEPHO** : J'ai rencontré certains d'entre vous au cours de ces dernières semaines. Mon point de vue concernant le processus de l'enquête publique est connu. L'objet de cette réunion est de recueillir des informations afin de poser des questions et d'avoir des réponses

qui permettront, dans le cadre de l'enquête publique, de compléter ensuite le registre prévu à cet effet.

L'affluence à cette réunion démontre que le process d'enquête publique a bien fonctionné. Une communication suffisante a été réalisée afin que l'expression publique soit entendue. Je vous demande d'être attentifs au porteur de projet. La charge revient à nous tous, pour poser toutes les questions. L'enjeu étant de repartir avec des réponses, qu'elles soient satisfaisantes ou non, afin d'émettre un avis éclairé sur la situation.

Bonne réunion publique.

**Michel BACCARD** : La parole est donnée aux représentants de FM France.

**Yannick BUISSON** : Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis le directeur général de FM France. Avec ma collègue Audrey GERARD, représentant la technique informatique, nous allons essayer de répondre à toutes vos questions. Dans un premier temps, l'entreprise FM Logistic sera présentée. La présentation portera également sur le projet de Vernouillet afin de répondre à des questions qui se présentent comme suit :

- Quel est le projet ?
- Pourquoi Vernouillet ?
- Pourquoi un site Seveso seuil haut ?

Dans un deuxième temps, nous essayerons dans la mesure du possible, de répondre à toutes les questions. Par ailleurs, il existe également un registre dans le cadre de l'enquête publique qui pourra apporter les réponses aux questions.

A la fin de l'enquête, toutes les questions auront une réponse.

### **1. Présentation de FM Logistic.**

*(Une vidéo est projetée)*

*(Commentaire d'une diapositive)*

**Yannick BUISSON** : FM Logistic est une entreprise familiale française, présente dans 14 pays.

La France représente 46% du chiffre d'affaires. Plus de 4 millions de mètres carrés sont exploités dans l'ensemble de ces 14 pays.

FM Logistic est un prestataire de services logistiques à destination des marques. Le cœur du métier est d'organiser et de proposer des services aux entreprises de produits de grande consommation. L'entreprise s'appuie sur trois piliers.

Des hommes et des femmes reçoivent des camions et préparent des commandes passées sur internet, les commandes e-commerce, des produits achetés en magasin ou en pharmacie dans différents circuits de distribution, des produits consommés par les enfants dans les cantines, d'où l'appellation de distribution omnicanale.

En conséquence, le premier pilier serait de prendre soin des équipes qui préparent ces commandes. Le deuxième est de réduire l'empreinte environnementale des bâtiments et des transports. Le troisième étant de développer des services à valeur ajoutée.

Ces derniers pourront, entre autres, supporter les rayons des produits en vrac, dans les magasins nécessitant une logistique particulière notamment en termes de nettoyage des contenants et leur remplissage.

Les produits stockés dans les entrepôts de FM Logsitic sont :

- Plus de 30% des industriels de l'agroalimentaire, dont le groupe MARS qui est un client depuis plus de 50 ans ;
- 25% des activités concernent la grande distribution, principalement des enseignes françaises ;
- Des produits d'entretien de la maison et des personnes ;
- Des produits de cosmétiques ;
- Des produits de l'industrie.

La classification est liée à la quantité de produits stockés qui, un certain seuil dépassé, nécessitent une classification Seveso. La question des catégories, les produits correspondants et du tonnage associé seront traités ultérieurement.

Concernant la répartition des effectifs, le chiffre avoisine les 6 500 collaborateurs en France, répartis sur une trentaine de sites implantés sur les bassins de consommation et à proximité des industries.

En France, 18 sites Seveso sont exploités, dont 10 à seuil bas et 8 à seuil haut. L'ensemble des entrepôts sont conçus par l'entreprise sur des terrains sous sa propriété. L'entreprise est en grande partie propriétaire de ses sites.

L'ensemble des expertises nécessaires à l'établissement des dossiers requis pour la construction au suivi, ainsi qu'à l'entretien des sites sont réalisées.

Audrey GERARD fait partie de l'équipe foncière et mobilière. Elle pourra, de ce fait, répondre à vos questions les plus techniques.

Tous les sites sont certifiés. FM Logistic est l'unique prestataire triplement certifié sur 100% de ses sites. Ces certifications attestent de la présence de procédures de fonctionnement et sont les suivantes :

- Une certification ISO 9001 portant sur le système de gestion de la qualité et de la satisfaction client ;
- Une certification ISO 45000 liée à la santé et à la sécurité au travail (Cette deuxième certification concerne les démarches de prévention, de formation, d'ergonomie et tous les dispositifs qui permettent d'aider les collaborateurs au travail) ;
- Une certification plus récente, ISO 50001 qui est un référentiel de maîtrise des énergies.

Pour clôturer cette présentation de l'entreprise et de ses activités, voici une vidéo illustrant la manière avec laquelle les produits sont stockés dans un entrepôt.  
*(Une vidéo est présentée)*

Dans les zones de réceptions et d'expéditions, les produits arrivant des usines sont réceptionnés et préparés pour le chargement, dans les camions qui partent vers les magasins ou pour les livraisons à domicile.

Les palettes stockées sont identifiées et rangées dans un lieu bien déterminé.

Une délégation d'élus a été reçue sur l'un de nos sites. Ils ont pu se rendre compte de la réalité de nos activités.

Un certain nombre de représentants, mais pas 200, pourront visiter le site de Heudebouville afin de prendre connaissance des bâtiments et des activités.

## **2. Le projet de Vernouillet.**

*(Commentaire d'une diapositive en annexe)*

**Yannick BUISSON** : La photo représente la projection réalisée par nos équipes des bâtiments du site de Vernouillet.

Le choix s'est porté sur Vernouillet pour plusieurs raisons. Un entrepôt est au service de l'industrie et du territoire. Il s'agit d'un outil industriel permettant de continuer à développer nos activités avec nos clients et avec les entreprises qui nous font confiance. L'entrepôt est également un moyen pour le territoire de garder l'industrie localement, en raison des outils de logistique performants à disposition.

En effet, la logistique devient de plus en plus complexe par la diversité de ses canaux, par la logistique régionale, nationale, européenne et mondiale, notamment des marques françaises qui s'exportent au monde entier, nécessitant ce type de savoir-faire.

Le territoire de Vernouillet est la « Pharma/Cosmetics Valley ». Ces produits stockés en grandes quantités nécessitent un entrepôt Seveso seuil haut. Dans le cas contraire, nous serions rapidement limités dans la capacité à accueillir différents clients et produits.

La vocation de ce site est de mettre à disposition des industries pharmaceutiques et cosmétiques, un entrepôt moderne qui permettra de maintenir l'industrie dans le territoire.

Par ailleurs, comme démontré aux clients sur Heudebouville, ce site permettra aux industriels d'externaliser leur logistique et d'augmenter leur capacité de production en ajoutant de nouvelles lignes de production.

De plus, à l'avenir, lorsque les industries pharmaceutiques re-localiseront un certain nombre de production, un outil moderne sera déjà à leur disposition et leur permettra une implantation dans le territoire.

Par conséquent, une création d'emplois dans le territoire verra le jour directement à travers les activités de FM France, sans oublier les emplois indirects que ce type d'outils pourra également générer.

Les activités prévues par l'entreprise sur le site de Vernouillet sont la préparation des commandes pour le e-commerce ou les magasins et pharmacies, ainsi que les opérations de co-packing, qui sont en l'occurrence, les produits en promotion ou les prêts à vendre dans les magasins.

## **3. Le dossier technique.**

*(Commentaire d'une diapositive en annexe)*

**Audrey GERARD** :

Le projet s'étend sur un terrain de 16 hectares, sur lequel s'implantera un bâtiment de 70 000 mètres carrés et sera certifié HQ. FM France est une entreprise familiale et sa stratégie est de se développer grâce à ses propres bâtiments, ce qui devra représenter un gage de pérennité.

Dans cette optique, il a été décidé début 2010, de concevoir des bâtiments plus respectueux de l'environnement. Le site de Ressons-sur-Matz a été le premier à passer à la certification HQ. Depuis, tous les projets suivants qui ont été établis en France sont certifié HQ.

Sur le site de Vernouillet, l'entreprise compte employer 150 personnes à temps plein avec des pics d'activité gérés par des intérimaires. En effet, en fonction des activités des clients, les besoins en préparation des commandes varient selon la période, ce qui requiert une capacité de gestion des flux.

Un besoin en classification Seveso est requis. Le souhait de spécialiser l'entrepôt dans les produits pharmaceutiques et cosmétiques, nécessitant des rubriques particulières de la réglementation, en raison de son implantation sur le territoire de Vernouillet est à noter. En effet, les produits tels que les aérosols, requièrent la rubrique 4320 tandis que les produits inflammables nécessiteront la rubrique 4331.

FM France a besoin d'obtenir les droits nécessaires afin de pouvoir stocker ces produits en grandes quantités. De plus, le besoin de répondre aux clients à n'importe quel moment n'est pas à négliger. Il est impératif de bénéficier des autorisations les plus larges en amont, en raison de l'absence de cohérence entre les délais administratifs avec les délais commerciaux.

Cela est souligné par la demande d'une classification Seveso sur plus d'un million de mètres carrés, alors que la capacité physique réelle de stockage est aux alentours de 100 000 tonnes. Cette demande implique des contraintes opérationnelles et le respect des réglementations associées.

Les photos des bâtiments montrent les cuves d'eau d'incendie, dont une pour l'extinction automatique et deux autres à destination des pompiers. Tous nos sites en sont équipés et seront autonomes en eau.

Chez FM France, un pôle foncier, un pôle immobilier et un pôle logistique existent, afin de développer leurs propres bâtiments et les sécuriser pour durer.

Concernant les mesures de sécurité, les protections incendie sont soumises à un référentiel particulier. La protection qui sera mise en place changera en fonction des produits stockés.

L'entreprise est assurée par FM Global. Il s'agit d'un assureur américain.

FM France est inspecté par l'assureur ainsi que par l'État et se doit, de ce fait, de protéger ses produits. La classification Seveso seuil haut, implique au moins une inspection par an, ce qui n'est pas le cas pour les classifications inférieures. L'assureur réalise aussi une inspection par an. Il préconise une mise au point sur les protections à mettre en place en fonction des produits, avant leur arrivée.

Par ailleurs, dans le cadre d'une classification Seveso seuil haut, l'entreprise a une obligation de fournir des garanties financières tous les ans. Sur un projet comme celui de Vernouillet, FM Logistic est tenue de fournir au préfet un acte de cautionnement de 10. 000 000 d'euros disponibles, afin faire face aux incidents.

#### **4. Questions des participants.**

**Michel BACCARD** : Je demande aux participants de poser des questions concises de manière à ce que leur nombre soit important. Je demande également aux représentants de FM France de répondre aux questions posées avec précision en utilisant des termes compréhensibles par le plus grand nombre.

Pour demander la parole, merci de lever la main et d'attendre l'arrivée du micro. Veuillez garder votre masque lorsque vous parlez dans le micro.

**Un citoyen** : Tous les grands stocks d'hypermarchés ne sont pas classés Seveso. Comptez-vous avoir une classification Seveso, afin d'être réactifs et ramener des produits dangereux rapidement ?

**Yannick BUISSON** : La question comprend deux volets. Le premier concerne la réactivité. Nous avons besoin de réactivité afin de répondre aux clients. Le délai de réponse à un appel d'offre est de 3 semaines. L'engagement implique de donner un tarif, une date de réception et des précisions sur les types de produits qui pourront être reçus.

D'où l'importance de demander des autorisations assez larges en début de projet, afin de pouvoir répondre aux clients de manière indépendante de toute modification de procédures.

Concernant les produits, nos clients ont été présentés en début de réunion. Les produits sont de l'agroalimentaire, d'entretien, de soin de la personne, de cosmétique et pharmaceutiques. Effectivement, chaque flacon contient une certaine quantité d'alcool, chaque palette contient mille flacons.

Sur 1 000 palettes, ces quantités s'additionnent et arrivent à atteindre des seuils qui relèvent de la réglementation Seveso.

**Un citoyen** : Ma question concerne l'attractivité de ce projet pour le territoire. Peut-être que Monsieur BUISSON et sa collaboratrice ne pourront pas y répondre.

Premièrement, le dernier point de presse a révélé un grand projet d'amélioration de l'hôpital de Dreux. Dans le cas où les budgets nécessaires ne sont pas obtenus, quels sont les risques engendrés lorsque certaines personnes apprendront l'implantation d'un site classé Seveso à 1,5 km ?

Deuxièmement, l'attractivité de cette région est importante. En effet, plusieurs laboratoires pharmaceutiques sont implantés, dont deux à 1,5 km de votre projet. L'un est spécialisé dans les produits d'injection dont l'héparine. En raison de la paranoïa actuelle concernant les laboratoires pharmaceutiques, les réseaux sociaux se focalisent sur la fabrication d'héparine à 1,5 km d'un site classé Seveso.

Troisièmement, beaucoup d'éléments sont mis en œuvre afin d'attirer de nouvelles personnes et favoriser la région. NEXITY possède deux programmes proches, qui sont en cours de commercialisation. Sur l'un des deux, 8 terrains de 400 mètres carrés restent encore à vendre. Le prix du terrain avoisine les 60 000 euros. Le vendeur n'était pas au courant de votre projet. Des simulations de l'impact en matière foncière et immobilière d'un tel projet sur les biens immobiliers environnants ont-elles été réalisées ? Par ailleurs, en raison de leur charte rigoureuse, l'hôpital et les laboratoires pharmaceutiques ont-ils été consultés ?

**Yannick BUISSON** : Les réponses aux questions concernant l'hôpital et le territoire ne relèvent pas de mes compétences.

En matière d'immobilier, deux exemples d'impact foncier. Une zone de lotissement est en cours de construction en face d'un site FM Logistic. La plateforme en question fait 56 000 mètres carrés dans le 77<sup>e</sup> arrondissement, à Mormant.

Des agglomérations et des lotissements se créent à proximité de nos plateformes. De plus, des configurations similaires au projet de Vernouillet existent, notamment le site de Châlons-

en-Champagne, classé Seveso seuil haut, depuis 2007, qui est à 2 km de l'hôpital et à côté des agglomérations.

Concernant les subventions, je ne peux pas répondre.

**Pierre-Frédéric BILLET** : La question sur l'immobilier est légitime, tout comme la question de l'attractivité du territoire. Il est important de savoir si la présence d'un site Seveso est importante au maillage économique ou si l'impact négatif à l'image du territoire est plus important que son apport économique.

J'ai un avis très réservé sur ce dossier.

En tant que maire et président du conseil de surveillance de l'hôpital de Dreux, je vous informe que l'hôpital, dans le cadre de l'enquête publique, a écrit au commissaire enquêteur afin de faire part de son point de vue et de ses inquiétudes par rapport à la situation.

Le directeur de l'hôpital, sous le couvert du président, réalise une démarche pour rappeler que l'hôpital ainsi que le SAMU départemental à Dreux rencontrent des contraintes. Les élus sont responsables.

Étant également vice-président au développement économique, des demandes d'installation d'entreprises sont refusées toutes les semaines. Les critères de sélection sont basés sur la plus-value apportée au territoire.

**Une citoyenne** : A l'heure de la transition écologique, un projet de dépôt de produits chimiques se met en place. Ce qui y sera stocké est méconnu à l'heure actuelle. Ce projet pousse à se demander comment font les industries qui fonctionnent avec leur logistique personnelle ? Pourquoi un entrepôt aussi grand est prévu, tandis que les industries de Dreux ne requièrent pas forcément autant de volume de stockage ?

Par ailleurs, 200 camions qui passent font 400 aller-retours et émettent du CO<sub>2</sub>, font du bruit, usent prématurément les chaussées qui seront réparées à nos frais. Combien toucherez-vous en subvention ? D'autres moyens ambitieux de faire de l'économie douce existent.

**Yannick BUISSON** : D'abord, les produits stockés ne sont pas des produits chimiques. Les produits évoqués font partie de la classifications ICPE. Ce sont les quantités stockées qui font atteindre des seuils nécessitant une classification Seveso. Les produits manipulés sont des produits du quotidien.

Ensuite, le choix s'est porté sur la construction de sites multi-clients afin d'accueillir plusieurs clients. Le site de Heudebouville mesure 25 000 mètres carrés avec 3 clients qui ont vocation de mesurer 50 000 mètres carrés avec 5 ou 6 clients. Ainsi il est possible de générer des économies. Pour cette raison, les clients rejoignent un entrepôt performant comme le nôtre au lieu d'utiliser leurs propres entrepôts qui ne sont pas optimisés et non conformes aux normes.

Un grand site est plus performant que dix petits sites. Il est également plus inspecté, plus sécurisé, consommera moins d'énergie et produira moins d'empreinte que dix petits sites séparés.

De même pour les camions, il est préférable d'envoyer un camion de 33 palettes que 50 véhicules légers. Les camions seront moins polluants dans les années à venir grâce à l'utilisation de gaz et d'hydrogène.

L'alternative des trains ne permet pas d'atteindre le délai de livraison de 24h sur toute la France, fortement demandé par nos clients. Certaines alternatives fluviales et ferroviaires sont utilisées, elles restent cependant compliquées.

**Une citoyenne** : Pourquoi ne pas installer le projet dans la campagne ?

**Yannick BUISSON** : L'entreprise s'installe dans des zones dédiées à des activités diverses. Se positionner en campagne n'est pas possible en raison de l'impossibilité de l'artificialisation des sols.

**Une citoyenne** : Au niveau de la route nationale 12, une zone Actipôle existe loin des habitations et à proximité d'une gare permettant le ferroutage. Sachant que les recherches archéologiques sont terminées et que les terrains sont viabilisés, pourquoi ne pas s'être implanté dans cette zone ?

Par ailleurs, vous réalisez la récupération de produits électriques et vous avez demandé en cas d'incendie si des engrais sont stockés. Comment garantir un contentement du stockage des produits ménagers, sans diversifier les produits stockés en fonction des clients et des contrats signés ?

**Yannick BUISSON** : Effectivement, nous demandons une liste de catégories qui pourraient correspondre à des composants de produits finis.

Concernant la zone d'implantation, FM Logisitic se rapproche des chambres de commerce, des agglomérations et des communautés de communes afin de connaître les terrains disponibles et qui maîtrisent le foncier. S'il n'y a pas d'outils modernes au sein d'un territoire, les produits et les usines partent ailleurs.

Pour un territoire, avoir un outil moderne qui fabrique des produits pharmaceutiques et cosmétiques nécessite une classification des entrepôts.

Concernant la zone Actipôle, nous ignorons si des terrains de 16 hectares sont disponibles à la vente.

**Gérard SOURISSEAU** : Concernant Actipôle 12, pour l'instant, l'agglomération n'est pas propriétaire du terrain. L'ancien président de l'agglomération a signé une promesse de vente avec FM Logistic sur des terrains à disposition de l'agglomération. La seule zone d'activité d'importance sous la propriété de l'agglomération était Vernouillet porte sud.

Pour Actipôle 12, la procédure d'expropriation est en cours. L'agglomération ignore quand elle en deviendra la propriétaire. Pour un projet comme celui de FM Logistic, une promesse ne peut pas être actée tant que l'agglomération n'est pas propriétaire du terrain.

D'un autre côté, la fouille archéologique pourrait prendre deux ans de plus, comme pour le site autour de Chartes, en fonction de ce qu'on y trouve avec des dépenses en millions d'euros pour la collectivité. Les fouilles archéologiques actuelles de Vernouillet sont préliminaires à une cession définitive des terrains. A Actipôle 12, les fouilles sont à un stade précoce et seront peut-être finalisées dans deux ans.

Le dernier point à soulever est la volonté de préserver les terres agricoles. Certes une expropriation est en cours, cependant les autorisations d'Actipôle 12 datent de 5 ans. Celles de Vernouillet sont vieilles de 15 ans. Hormis ces deux grandes zones d'activité et quelques-unes sur le territoire du côté de Nonancourt et du côté de Tremblay, aucune autre nouvelle consommation en termes de surfaces agricoles n'est à noter.



Un effort sera fourni afin de résorber les friches industrielles sur ce territoire qui s'étendent sur 300 hectares. La sobriété foncière a un coût élevé en termes de dépollution, déconstruction et notre territoire est lauréat national de la démarche sobriété foncière comme sept autres agglomérations.

Depuis 10 ans, un désordre s'est installé et une inquiétude est née quant au futur du territoire. En revanche, en dépit des inconvénients, comme ceux survenus à Rouen, l'agglomération a besoin de ce type d'outils.

**Yannick BUISSON** : Concernant les subventions, il n'en existe pas. FM Logistic achète des terrains et investit sur l'ensemble des travaux. Les taxes qui seront payées sont évaluées entre 600 000 et 900 000 euros. Cependant, une contribution annuelle au territoire existe et sera du même ordre.

Pour revenir au point du trafic routier, les 70 000 mètres carrés du site ne seront pas implantés immédiatement sur le terrain. L'entreprise est toujours à la recherche de clients. Il n'existe pas de clients qui auront besoin de 70 000 mètres carrés.

En effet, le site commencera par environ 20 000 mètres carrés avec 40 ou 50 emplois, dont 8 ou 10 personnes transférées d'autres sites afin de ramener de la compétence, tandis que les autres seront recrutés localement.

Cette surface initiale générera entre 20 et 40 camions par jour. Les constructions commenceront au bout de la procédure, peut-être dans deux ans, et seront complètement développés à horizon de 2028 ou 2029.

**Un citoyen** : Pourriez-vous nous indiquer les limites de vos parkings, qui a priori atteindront les habitations. Avez-vous une idée concernant l'incidence d'un tel projet sur nos biens immobiliers ?

**Yannick BUISSON** : En premier lieu, FM Logistic n'est pas une usine. Le site sera un entrepôt logistique, il n'y aura pas de fabrication de produits. Les produits stockés sont des produits finis que vous pouvez retrouver dans les magasins. Aucun produit en vrac n'est stocké.

En deuxième lieu, nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question de l'incidence sur les biens immobiliers. Cependant des lotissements qui se construisent à proximité de nos sites ont été montrés.

**Un citoyen** : Compte tenu de l'existence d'un trafic incommensurable durant les heures de pointe notamment au niveau du rond-point de Chartres, que promettez-vous de réaliser afin de mettre fin au trafic incessant ?

**Yannick BUISSON** : Je ne pense pas que cela relève de la compétence de FM Logistic. Des projets d'infrastructure existent sur cette zone. Au démarrage, une quarantaine de camions sera exploitée et d'ici 2028, j'imagine que les infrastructures auront changé.

**Un citoyen** : Il existe 500 000 sites ICPE contrôlés par l'État dont 708 sont classés Seveso seuil haut. Très peu de sites en France sont classés Seveso seuil haut dont 2 seulement en Eure-et-Loir. Le premier du côté d'Auneau et le deuxième près de Chartres qui est un dépôt gazier.

En somme, vous ne savez pas ce que vous stockerez et vous voulez vous couvrir avec une classification Seveso seuil haut. Compte tenu de votre activité, de la distribution existante, du fonctionnement industriel actuel, logiquement la France aurait besoin de plusieurs dizaines de

milliers. Ce comportement relève de l'escroquerie. Vous voulez mettre en place un dispositif Seveso seuil haut alors que l'étude du marché n'a pas été réalisée.

La rubrique 4320 stipule qu'à partir de 150 tonnes de produits, le site de stockage doit être classé Seveso seuil haut. 29 503 tonnes d'aérosols sont prévues pour le stockage. Est-ce que la solution est imaginable ?

Ce projet est, au départ, spéculatif, pour lequel vous réclamez le plus possible sans avoir de stratégie industrielle. Ayez le courage d'avoir une stratégie industrielle, abandonnez la classification Seveso seuil haut.

**Yannick BUISSON** : Un entrepôt sans classification Seveso dans la région ne sert à rien, pas en tout cas aux clients auxquels on s'adresse dans le territoire. Je prends note de vos remarques, cependant FM Logistic ne peut pas s'engager avec des clients en l'absence de visibilité quant à la réalisation du projet. Je peux seulement vous informer de notre stratégie en termes de produits.

Par ailleurs, nous vous expliquerons le calcul des quantités qui, de toutes les manières, ne pourront pas être stockées. La procédure simule l'ensemble des quantités par catégorie, cependant 100% du tonnage mentionné dans le dossier ne peut pas être atteint. 100% du tonnage pourrait être atteint dans une catégorie de produit mais pas les autres. Ce n'est qu'une question de polyvalence. Un entrepôt dédié sera vide et des emplois ne seront pas créés.

**Un citoyen** : Par où passerez-vous voir vos camions ? Tous les camions passent par la zone de Nuisement. Comment allez-vous faire sortir vos camions de cette zone ? Tous doivent passer par le même rond-point très encombré, même si des travaux avec création d'un second rond-point devraient améliorer la situation, ce que je n'y crois pas. Pourquoi ne vous installez-vous pas à Tremblay avec accès direct à la 2\*2 voies existante vers Chartres ?

De plus, la Cosmetic Valley est à Chartres. Vous ne vous installez pas à Chartres parce qu'ils ne veulent pas de vous. Ils ont déjà refusé l'installation de Cdiscount. Pourquoi vous installez-vous à Dreux qui n'a pas la capacité d'accueillir 200 camions tous les jours, voire plus ? Pourquoi vous installez-vous à Vernouillet où des infrastructures dédiées à cet usage n'existent pas ? Et pourquoi ne pas vous installer à Chartres ? En outre vous vous agrandirez dans un deuxième temps.

**Yannick BUISSON** : Premièrement, le site ne pourra pas s'agrandir plus que prévu dans la présentation du projet final. Les 70 000 mètres carrés ne seront pas dépassés. En revanche, le projet sera réalisé par étapes.

Deuxièmement, le projet est prévu à Vernouillet en raison de son emplacement entre la Cosmetics Valley et la Pharma Valley et nous espérons avoir des clients du sud et du nord.

Diversifier est indispensable afin de nous renforcer face à une crise qui pourrait arriver sur un secteur en particulier. Nous essayons de créer des sites où nous accueillons différents clients afin de pérenniser de l'emploi permanent d'un côté, et de proposer aux clients des solutions efficaces.

Concernant le flux routier, des études sont établies sur les chemins qui pourront être empruntés par les camions. Deux trajets types sont pris en compte.  
(une diapo est projetée)

**Un citoyen** : *passage inaudible de 24 s*

**Yannick BUISSON** : Le flux de 700 camions est déjà existant. Concernant l'évolution des infrastructures, je ne suis pas compétent pour en parler.

**Un citoyen** : *passage inaudible de 35s*

**Un citoyen** : A l'hôpital de Dreux, un service de SAMU existe avec un hélicoptère qui s'y rend régulièrement. De plus, une piste d'entraînement pour les aéronefs, qui volent à très basse altitude, existe à proximité.

En cas de problème, que va-t-il se passer pour les lotissements à proximité ... (*passage inaudible*) Il fait partie d'une majorité qui a voté en faveur de la construction de l'autoroute qui consommera également les terrains agricoles tandis qu'il a exprimé sa volonté de ne pas en consommer d'avantage ... (*passage inaudible de 58 s*)

Par ailleurs, il s'agit d'un entrepôt de stockage pour des produits inflammables à proximité d'un hôpital. Qui payera le tronçon reliant le site à la national 154 ? Et afin de rejoindre la national 12, quel itinéraire sera emprunté ?

**Yannick BUISSON** : Pour répondre à la question des aéronefs, une évaluation des risques a été réalisée. Le risque de crash ne sera pas plus important suite à l'implantation du dépôt.

**Un citoyen** : Des personnes, qui habitent à proximité de Rouen, ont monté des collectifs contre l'établissement de l'usine. Ce qui a été mentionné par le président de l'agglomération est faux.

Le sénateur faisait partie de cette association a été contacté afin d'avoir des informations et suite à la construction de l'usine, les personnes malades ne sont pas prises en charge. Vous voulez construire un entrepôt à proximité des logements et monsieur le Président de l'agglomération, qui est censé protéger ses populations, nous expose à ces dangers.

**Yannick BUISSON** : Le risque qu'un aéronef tombe sur l'entrepôt est aussi élevé que le risque de tomber sur une maison.

Concernant le vent, le sujet des fumées hautes et de différents scénarios de vents a été étudié. Audrey GERARD va y répondre.

*(Un document est présenté)*

**Audrey GERARD** : Le dossier contient effectivement une étude de danger. Le risque de chute d'avion est pris en compte. Ce risque aboutirait à un incendie généralisé d'une cellule, qui est l'accident modélisé dans nos études dont les effets sont mentionnés dans le dossier. Cet accident générerait des flux thermiques et des fumées.

Une modélisation de diffusion des fumées dans différentes conditions a été réalisée en fonction des différentes cellules et des produits qui pourraient y être stockés. Le constat est qu'à proximité du site, la hauteur de la fumée est de quelques dizaine de mètres de haut environ. Au niveau de l'hôpital, la fumée sera à environ 200 mètres de haut. L'étude de danger peut être consultée par tous, qui étudie différents cas de figure en fonction des produits stockés et de la météo.

**Un citoyen** : Les études de danger et les études d'impact illustrent des plans de circulation aberrants. Des éléments seront transmis dans le cadre de l'enquête publique. Je voudrais adresser des félicitations à FM Logistic, et plus particulièrement à son service communication ainsi qu'à ses filiales intégrées qui ont fait la majeure partie du travail. Les présentations sont magnifiques, seulement elles ont été enjolivées et un certain nombre est démontrable...

L'impression est celle d'une présentation visant à minimiser, déformer ou masquer des points importants. Le motif qui a amené les services de la préfecture à décréter l'arrêt de la première enquête publique était la démonstration d'une première présentation volontairement trompeuse.

Notre but est d'exprimer que ce projet est totalement inadapté sur ce site. De nombreuses raisons seront exprimées dans le registre de l'enquête publique. Par ailleurs, nous aimerions que la prise de conscience qui démontre notre mobilisation continue de s'amplifier.

Nous souhaitons dire aux élus que nous espérons qu'ils auront la volonté de prendre des décisions qui soient en rapport avec l'évolution de la société. Nous souhaitons également dire au maire de Vernouillet, malgré les choix pas très judicieux pris par d'anciens dirigeants de l'agglomération, que nous avons le devoir de mettre en œuvre des solutions adaptées à l'avenir.

**Michel BACCARD** : Cette dernière intervention est typiquement celle qu'il faut formuler dans les registres d'enquête. La réunion est destinée à apporter des informations afin de bien comprendre le projet. Charge à vous ensuite de vous exprimer pour ou contre le projet et à argumenter dans ce sens.

Je vous invite à le faire dans les registres et à partir de ces observations, j'en ferai une synthèse en tant que commissaire enquêteur. Je solliciterai FM France afin d'avoir des éléments de réponses à ces questions ainsi qu'à d'autres questions que je poserai moi-même.

Ensuite, le rapport de l'enquête sera établi et mes avis seront formulés.

Je vous invite donc à revenir aux questions afin de comprendre au mieux le projet pour avoir un avis fondé sur le dossier.

**Un citoyen** : (*passage inaudible de 13 s*). Quand on sait que 200 tonnes de ces produits sont une bombe à retardement. Toutes les implications de cet entrepôt sur la protection de l'environnement sont éludées tandis que le sujet est d'actualité dans les journaux de l'agglomération ou municipaux.

Vous avez éludé la question du bassin d'alimentation de captage dans votre étude. Les bassins d'alimentation de captage de Vernouillet, qui offrent à la population une eau potable de qualité, peuvent être menacés par un incident dans l'entrepôt notamment des toxines qui peuvent se répandre ou un début de feu.

Vous n'avez pas évoqué les cellules de retard-feu à deux heures, ce qui implique que vous allez stocker des ammonitrates très dangereux. Avec des murs de retard-feu de deux heures, la température dans la cellule peut atteindre 1 000 degrés en 10 minutes. Les pompiers sollicités seront amenés à utiliser de grandes quantités d'eau afin de réaliser un lessivage des sols qui vont percoler dans la nappe phréatique avec toutes les toxines et les polluants.

A l'emplacement du site, la nappe est à 9 mètres. Des fouilles et des fondations auront lieu jusqu'à 3 mètres. Cette nappe affleurante est très sensible. Durant le CODERST, ces captages de Vernouillet ont été défendus contre l'autoroute tandis que l'agglomération votait en sa faveur.

Les Drouais qui vivront à proximité seront impactés de manière anxiogène et se demanderont si une fumée est causée par un incident ou s'ils vont être intoxiqués.

Une inondation en 2018 a eu lieu et les champs autour de Vernouillet et autour de Chartres ont été inondés au point que la nationale 154 a dû être fermée durant environ un mois. Ces

eaux peuvent atteindre vos cellules et mélanger vos produits explosifs, tels que les ammonitrates, puisque certains de vos clients viendront du monde agricole. Une grosse inquiétude planera sur ces habitants.

**Yannick BUISSON** : Un entrepôt comme le nôtre est divisé en une quinzaine de cellules règlementées par des volumes qui définissent la taille de la cellule adaptées aux types de produits stockés. Et à l'intérieur de chaque cellule, des dispositifs de sécurité adaptés aux produits stockés existent. Audrey GERARD pourra donner des précisions concernant les dispositifs de sécurité et au sujet de la captation ainsi que des écoulements de produits s'il en existe.

**Audrey GERARD** : En effet, le risque principal de ce projet est l'incendie généralisé d'une cellule. Les cellules sont séparées par des murs REI 120 comprenant des dispositifs d'arrosage automatique. Les murs REI 120 supportent une exposition à un incendie de laboratoire pour une durée de 2h.

Concernant l'évacuation d'eau, en cas d'incendie, les eaux d'extinction polluées par les produits stockés seront évacuées dans nos bassins. L'entrepôt est autonome en eau et possède ses propres cuves. Une cuve est destinée au système d'extinction automatique et deux autres sont à disposition des pompiers en cas d'incendie généralisé.

Un bassin de rétention étanche prend en considération la collecte des eaux de d'extinction, les eaux de la plus grande cellule de liquide et une pluie de 10 litres par mètre carré. Dans le cadre d'un déclenchement d'un plan de défense incendie, la première étape à effectuer au niveau du poste de garde est de couper la sortie du bassin.

En dehors des accidents, le fonctionnement quotidien implique la gestion des eaux pluviales en raison de l'imperméabilisation des sols. Les eaux pluviales sont évacuées à la sortie du réseau de la collectivité et un débit de fuite nous a été donné.

Des calculs ont été effectués avec une période d'occurrence vicennale afin de retenir les eaux et les évacuer avec le même débit constant. De plus, en dépit de l'imperméabilité du terrain, ajouter une eau d'infiltration de 1 200 mètres cubes est possible.

**Une citoyenne** : Nous avons de belles terres agricoles, mais qu'allons-nous laisser à nos enfants ? Est-ce vraiment le monde que nous voulons léguer à nos enfants ?

**Une citoyenne** : Le rapport du GIEC d'août nous rappelle que le monde dans lequel nous vivons est limité. Puisque vous êtes dans l'efficacité, quelle agilité proposez-vous en termes de « Reinventing Organization » et l'intelligence collective. Quand le fret ferroviaire sera-t-il développé ?

En parlant de l'avenir, jusqu'à quel point votre société souhaite se développer ? Tout votre entrepôt est fondé sur une logique consumériste. Je comprends que nous ayons besoin de ce que vous proposez, cependant de plus en plus de personnes cessent d'être dans cette optique. Avez-vous des moyens de modifier et de vous adapter à ces changements ? De plus, dans « Reinventing Organization », la proposition est de passer plutôt sur de petites organisations flexibles et agiles parce que l'avenir est incertain.

**Yannick BUISSON** : Notre vision de l'entrepôt du futur est que cet entrepôt ne sera pas consommateur mais plutôt producteur d'énergie. Ce type d'entrepôt produira de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité verte qui sera transformée en hydrogène qui serviront les véhicules qui iront livrer en ville et les camions seront à hydrogène.

Les entrepôts généreront de l'énergie pour le territoire, ses habitants, l'autoconsommation de nos activités industrielles et l'ensemble des véhicules du territoire.

Ces entrepôts sont polyvalents et s'adapteront. Chaque cellule gère son activité au sein d'une plus grande organisation en respectant certaines règles communes.

**Un citoyen** : Vous parlez de générer des emplois, en revanche, les systèmes logistiques se robotisent. Par conséquent, les 150 emplois promis n'existeront plus dans très peu de temps.

Deuxièmement, vous n'avez pas avancé les risques étudiés ni les mesures prises afin d'y faire face, ni leurs coûts. Est-ce que les mesures que vous proposez dans votre analyse du risque vont protéger la population ?

Finalement, dans votre analyse du risque, vous avez omis de mesurer les risques face aux cyberattaques. Comment comptez-vous protéger la population face à cela ?

**Yannick BUISSON** : Un dossier complet portant l'analyse de tous les risques, des moyens de lutte et de protection contre ces risques est disponible. Je vous invite à en prendre connaissance et vous aurez les réponses aux questions que vous posez.

*(Passage peu audible de 30 s relatif à l'erreur de plan ayant conduit au vice de procédure)*

Nous avons fait une erreur, nous la reconnaissons et nous nous en excusons. Cette erreur nous a obligés à arrêter la procédure en cours et à en redémarrer une nouvelle.

Le risque principal est l'incendie et nous avons exposé les dispositifs mis en place afin de contenir l'incendie à une cellule, les moyens de protection, les moyens mis à disposition des pompiers, les murs coupe-feu.

Dans les cellules où des produits sont classés ICPE, une tête de sprinklage est installée au-dessus de chaque palette. Ainsi, au cas où une palette prend feu, elle est éteinte en priorité. Ces dispositifs sont normés et inspectés par l'Etat.

**Michel BACCARD** : J'attire votre attention qu'il est 19h55 et que nous avons commencé à 18h15. Sachez que le temps est compté. Merci d'effectuer des interventions courtes et de formuler des questions concises afin que le maximum de personnes puisse s'exprimer.

**Un citoyen** : J'habite dans le centre-ville de Dreux. Il a été question d'enjeux économiques, certains sont pour, d'autres sont contre. Si FM Logistic s'installe, je souhaite qu'il n'y ait pas de catastrophe. Peut-être que dans 30 ans, toutes nos angoisses seront vaines. Cependant, il est indéniable qu'à partir de votre installation, une menace latente existera.

**Un citoyen** : Je fais partie du collectif qui travaille depuis des mois sur ce projet. Concernant les produits de commodités, individuellement ceux-ci ne sont pas nocifs. Vous avez besoin d'une classification Seveso seuil haut en raison des grandes quantités que vous comptez stocker, et qui, rassemblés, sont potentiellement une bombe.

En implantant ce type de structure dans un environnement qui n'est pas dédié à cet effet, vous modifierez l'écosystème et le mode de vie d'une vaste population qui n'est pas préparée à ce changement. J'étais présent à Rouen au moment de l'explosion de l'usine de LUBRIZOL et la population est profondément marquée.

Ce que vous proposez est un cadre de vie chamboulé. Vous voulez que nous chamboulions notre façon de vivre, que nous avons depuis des années. Cela est impossible et ce n'est pas acceptable. Nous userons de tous les moyens possibles pour vous empêcher de vous installer.

**Un citoyen :** Mon message s'adresse à nos hommes politiques qui sont déjà partis. Vous avez mentionné votre chiffre d'affaires prévu et 600 000 euros de taxes foncières à verser. Des personnes ont passé des dizaines d'années à payer leur logement, qu'ils ne pourront plus vendre.

Est-ce qu'il est préférable de sacrifier tous les habitants de l'agglomération, environ 60 000 personnes pour 600 000 euros par an ? De plus, les 600 000 euros vont servir à la réfection des routes que seront détruites par vos camions.

Je suis certain que si les maires permettent l'installation de votre site, nos logements perdront entre 20% et 30% de leur valeur. Nous ne pouvons pas le permettre. Nos logements sont nos seuls biens et nous sommes pour la plupart retraités. Vous avez beau prendre des mesures de sécurité, personne n'est capable de garantir qu'aucune usine n'explosera jamais.

**Un citoyen :** Certains de vos clients sont des agriculteurs qui utilisent de l'ammonium et d'autres produits chimiques toxiques qui seront stockés sur votre site. Vous avez notamment évoqué dans votre étude les ammonitrates et plus particulièrement le K27 qui, théoriquement, ne doit pas exploser, tandis que la FDS indique le contraire. Pourquoi votre étude de risque ne couvre-t-elle pas les explosions malgré que vous ayez de nombreux produits explosibles ?

**Audrey GERARD :** Le risque de surpression est mentionné dans l'étude de danger. Un risque de surpression a été coté au niveau de la chaudière en raison des quantités de gaz importantes ; en revanche, la chaudière possède des parois soufflables. Par conséquent, aucun effet n'aura lieu à l'extérieur du site.

Concernant les produits aérosols, qui risquent de partir en effet missile, nous stockerons des contenants de capacité maximale de 1 litre. En cas de mise à feu dans une cellule de produits aérosols, des contenants pourront s'envoler, risquant de propager le feu, d'où l'utilité des barrières physiques entre les racks.

De plus, il n'existe pas de volume de gaz suffisant sur un volume unitaire qui pourrait engendrer une explosion. Une explosion n'est pas possible sur le projet que nous vous proposons. Le risque de surpression est bien pris en considération dans l'étude du danger.

**Un citoyen :** Un incendie dans l'entrepôt pourrait provoquer une explosion.

**Audrey GERARD :** Les explosions seront localisées au niveau des aérosols. Concernant les ammonitrates, nous sommes sous la réglementation 4702.4. Pour l'exemple de AZF, les produits étaient stockés dans de mauvaises conditions.

Nous ne sommes pas sur un process de fabrication et les produits ne seront pas mélangés. Si la rubrique engrais pose problème, nous pourrions nous recentrer si nécessaire.

**Un citoyen :** L'étude du danger a pour but de mesurer ce risque.

**Audrey GERARD :** Les engrais qui seront stockés sont des engrais à destination du grand public, comme chez JARDILAND, et le risque d'explosion n'existe pas sur notre site.

**Un citoyen :** En suivant votre raisonnement, vous pourrez, si vous le désirez, stocker 49 000 tonnes d'engrais. A AZF, 300 tonnes étaient stockées et 2 000 tonnes à Beyrouth.

**Audrey GERARD** : L'autorisation est délivrée aux conditions du dossier. Dans notre étude de danger, nous précisons le type de contenant et le volume unitaire qu'il n'est pas permis de dépasser.

De plus, notre étude se doit d'être majorante. Potentiellement, l'entrepôt sera classé Seveso seuil haut règlementairement, cependant FM Logistic pourrait ne pas avoir ces produits sur son site.

Pour autant, toutes les contraintes liées au Seveso seront en place. Des inspections bien plus fréquentes que sur les autres sites seront effectuées. Une garantie financière est mise en place. Enfin, une commission de suivi du site, pilotée par le préfet qui fera, communiquera aux riverains une fois par an ce qui se passe sur le site.

**Yannick BUISSON** : Une grande différence existe entre stocker des milliers de tonnes dans un silo et stocker des contenants de 1 litre, 10 litres ou des palettes. Cela fait partie de l'étude et de tous les effets calculés ainsi que des moyens de protections mis en place. Évidemment, chaque cellule est dédiée à une typologie de produits.

**Une citoyenne** : Ce que vous voulez faire est criminel. Si le souci des élus est de créer des emplois, je les invite à se tourner vers les pouvoirs publics et à demander des embauches massives dans les hôpitaux, dans les maisons de retraites et dans les écoles pour les handicapés.

Monsieur STEPHO et Monsieur BILLET, nous siégeons ensemble au conseil de surveillance de l'hôpital, et vous savez que l'hôpital a besoin de personnel.

**Un citoyen** : Dans vos plans, quelle est la déviation à utiliser au cas où la nationale 154 serait fermée à la circulation, ce qui arrive environ une fois par semaine ? Par où allez-vous passer ? Connaissez-vous le plan de circulation mis en place par la préfecture en cas de la fermeture de cette route ?

**Yannick BUISSON** : Nous n'avons pas de réponse à cette question. Elle sera consignée et nous y apporterons une réponse.

**Une citoyenne** : Vous avez évoqué les panneaux solaires sur vos constructions de haute qualité environnementale. Je tiens à vous rappeler que ces panneaux photovoltaïques ont une durée de vie très limitée et ne sont pas recyclables.

Par ailleurs, est-ce que vos entrepôts seront construits avec des produits respectueux de l'environnement ?

**Audrey GERARD** : La certification HQ impose de traiter les sujets sociaux et environnementaux. La structure sera en béton ou en mix béton-bois. Nous utilisons jusqu'à présent des structures en béton en raison des murs coupe-feu qui doivent être sur des poteaux béton.

Une réflexion est en cours concernant l'empreinte carbone afin de viser la neutralité à l'horizon 2050. Cette réflexion porte sur le montage des charpentes horizontales en bois. En effet, le projet de Vernouillet pourrait prétendre à ce type de structures.

Concernant les matériaux utilisés, un travail important est réalisé en termes de fiches de données des matériaux et par rapport aux émissions qui peuvent se produire au cours de la vie de l'utilisation des matériaux afin d'améliorer les conditions de travail.



**Une citoyenne :** De quel ordre seront les emplois créés ? Des cadres ou de simples préparateurs de commandes ? Faudra-t-il des études spécifiques ou pas ?

**Yannick BUISSON :** Sur un site comme celui prévu à Vernouillet, la population prévue est mixte. Généralement ce sont 3 ou 4 cadres, entre 10 et 15 agents de maîtrise et le reste sont des ouvriers employés.

L'ensemble des métiers existent sur le site, ressources humaines, maintenance, contrôle de gestion, un directeur de site, des managers opérationnels et des chefs d'équipes qui encadrent une douzaine de collaborateurs qui s'occuperont de la préparation de commandes ou caristes.

**Un citoyen :** Combien avez-vous de chauffeurs routiers ? Combien comptez-vous en embaucher ?

**Yannick BUISSON :** Je ne sais pas. Sur la France, nous avons 60 moteurs, entre 72 et 75 chauffeurs, des livreurs en centre-ville. Aujourd'hui, la logistique s'effectue de plus en plus dans les centres-villes avec des livraisons à domicile et de magasins.

Cela demande des chauffeurs livreurs, un métier qui nécessite des compétences différentes. Entre les entrepôts, nous nous adaptons en fonction de la quantité de transport que nos clients demandent.

Nous travaillons en deux équipes de 6h à 20h à raison de 5 jours par semaine, sauf dans les périodes de forte activité, notamment pour préparer Noël, Pâques ou le Black Friday. Durant ces périodes, nous pouvons être amenés à élargir les horaires de travail avec une heure au début ou une heure après.

En cas de forte activité cosmétique E-commerce, qui réalise 10 fois plus de ventes durant le Black Friday, nous passons à trois équipes durant deux semaines. Les camions ne chargent pas la nuit en France.

**Michel BACCARD :** Nous voilà arrivés au terme de notre réunion d'information.

Je tiens à rappeler que l'enquête publique prend fin le 12 novembre. Deux permanences se tiendront à la mairie de Vernouillet avant cette échéance :

- Samedi 6 novembre matin ;
- Vendredi 12 novembre après-midi.

Le dossier d'enquête est consultable à la mairie de Luray et celle de Vernouillet aux horaires d'ouverture de celles-ci. Il sera par ailleurs consultable 24 heures sur 24 sur le site internet dédié à cet effet.

Par ailleurs, des observations peuvent être déposées via le site internet ; une adresse mail spécifique est à disposition.

De plus, vous pouvez m'écrire en mairie de Vernouillet ou porter directement vos observations sur l'un des deux registres dans l'une des deux mairies précédemment citées.

Le registre de Vernouillet est à disposition pour les minutes qui suivent pour les personnes souhaitant déposer leurs observations.

Je remercie l'ensemble des intervenants et intervenantes.

J'espère que cette réunion aura contribué à vous faire mieux connaître le projet et vous aura permis d'avoir un avis fondé sur le dossier.

*Fin de la réunion à 20h19.*